

COMMUNIQUE DE PRESSE

6 septembre 2018

Lancement officiel du contrat de canal de Bourgogne 2018-2022

Un plan d'actions pour le développement touristique du plus long canal de Bourgogne-Franche-Comté

La stratégie de développement des voies navigables de Bourgogne-Franche-Comté nécessite une coordination des acteurs et des territoires. Réunis le 6 septembre 2018 au port de Pouilly-en-Auxois, les signataires du contrat de canal de Bourgogne se sont engagés dans un projet ambitieux de 5 années avec 12 millions d'euros d'investissement.

Les collectivités concernées par cette voie d'eau de 242 kilomètres ont signé le contrat de canal de Bourgogne qui avait été adopté en assemblée plénière du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté le 30 mars dernier :

- Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Patrick Molinoz, président du PETR du Pays de l'Auxois Morvan,
- Yves Delot, vice-président du PETR du Grand Auxerrois,
- Anne Jérusalem, présidente de la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne,
- Yves Courtot, président de la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche,
- François Rebsamen, président de Dijon Métropole,
- Hubert Sauvain, président de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise,
- Jean-Luc Soller, président de la communauté de communes Rives de Saône,
- Bertrand Specq, directeur territorial Centre-Bourgogne, Voies Navigables de France,

Le canal de Bourgogne est le canal le plus long de la Bourgogne-Franche-Comté. Il fait le lien entre l'Île-de-France, le Grand Est et l'axe Rhône-Saône, en reliant la vallée de l'Yonne, au départ de Migennes, à la vallée de la Saône qu'il rejoint à Saint-Jean-de-Losne.

Les partenaires ont décidé de se mobiliser et de mutualiser leurs ressources afin de développer le tourisme fluvial sur cette voie d'eau. En signant ce contrat de canal, ils s'engagent à mettre en place des actions visant à structurer, renforcer et promouvoir le canal de Bourgogne. Ce projet permettra ainsi de répondre aux attentes des clientèles touristiques en favorisant :

- Une amélioration de l'offre et des services sur l'eau,
- L'investissement dans des équipements touristiques,
- L'investissement dans la sauvegarde, le maintien et la modernisation des infrastructures,
- Un développement respectueux de l'environnement, tout au long de cette voie d'eau.

Les partenaires se sont engagés sur des projets d'investissement à hauteur de 12 millions d'euros au total sur les 5 années du contrat, la Région apportant un financement à hauteur de 40 %, soit près d'un million d'euros par an. 75 projets sont envisagés, parmi lesquels la création de nouveaux hébergements touristiques, l'aménagement de ports, la réalisation d'une capitainerie et d'un office de tourisme, l'aménagement d'une boucle de véloroute, d'espaces publics et la mise en tourisme de sites historiques, un plan de collecte des déchets sur tout le linéaire...

Marie-Guite Dufay a souligné à cette occasion : « Le canal de Bourgogne, très prisé des touristes, est un véritable fil conducteur entre les trésors de notre belle région. Il est donc primordial d'investir ensemble pour lui donner un nouveau souffle. Durant ce mandat, 100 millions d'euros sont consacrés au tourisme, dont 22 millions d'euros pour l'itinérance, le cyclotourisme et le tourisme fluvial ».

Contrat de canal

Le contrat de canal est un outil pluriannuel d'une durée de 5 ans, proposé par la Région aux territoires traversés par un canal ou une rivière navigable, permettant de développer le tourisme fluvial à travers une série d'objectifs stratégiques régionaux à l'échelle d'une voie d'eau, par une réflexion commune et la réalisation de projets concrets, coordonnés et partagés.

Il s'agit du troisième contrat de canal signé en Région Bourgogne-Franche-Comté, après le contrat de canal du Nivernais et le contrat de développement fluvestre de la Seille navigable.

Contacts presse

Région Bourgogne-Franche-Comté : Marie Souverbie – <u>marie.souverbie @bourgognefranchecomte.fr</u> – tél 03 80 44 34 66 Hélène Wokowski-Pierre - helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08















